

COMPARAISON DES TITRES RESTAURANT PAPIER ET DEMATERIALISES (CARTE)

Dans le cadre du contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Finistère, chaque collectivité doit choisir entre la fourniture de titres restaurant en format papier ou dématérialisé (lot n°1 ou 2). Le choix réalisé est **définitif** pour la durée du contrat groupe (3 ans). Vous trouverez ci-dessous des éléments visant à éclairer votre choix.

	Avantages	Inconvénients par rapport au titre restaurant papier
Cartes dématérialisées	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement en ligne possible. • Paiement au centime près dans la limite de fond journalier autorisé. • Moins de risques de perte/vol des titres (possibilité de bloquer la carte). • Un accès 24/24h de son compte personnel sur la plateforme avec une visibilité sur les transactions, le suivi, le solde, etc... • Couplage possible avec la carte bleue pour payer au-delà du plafond journalier. • Possibilité de payer en sans contact. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus possible de distribuer des titres restaurants à des proches. • Les titres restaurant ne sont pas utilisables les dimanches et les jours fériés (carte bloquée). • Pas de possibilité de dépassement du plafond journalier (carte bloquée) (ex : payer en TR au restaurant le même jour le midi et le soir en papier). • Nécessite des manipulations en début de mise en place par chaque agent pour activer sa carte.
Titres restaurant papier	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'en faire don (à ses enfants, etc...). • Possibilité de dépasser le plafond de 25 € (en fractionnant sur une même journée la dépense auprès de commerçants différents). • Utilisation possible les dimanches et jours fériés sous réserve d'acceptation de la part du commerçant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de paiement au centime près (les commerçants ne rendent pas la monnaie). • Risque de perte du carnet de titres restaurant. • Nécessite plus de manipulations pour le service ressources humaines pour renvoyer/échanger les titres non utilisés avant leur date d'expiration.